

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 112 (1967)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Chronique suisse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Chronique suisseAu cinéma**Les Centurions : l'évocation de problèmes cruciaux**

En nous soumettant le bref article qui suit, notre jeune camarade a eu la courtoisie d'ajouter que si nous devons renoncer à le publier, il en comprendrait fort bien les raisons. Sans doute éprouvait-il quelque scrupule à repenser, même à travers la thèse d'un film, un sujet délicat très controversé et dont devrait en principe s'abstenir tout officier d'un pays neutre. Il s'agit en effet du drame sanglant où s'affrontèrent la France et l'Algérie et, comme le rappelle le scénario filmé, de l'intervention de chars « Centurions » dans ces combats. La confiance de notre auteur, au spectacle de cette reproduction, s'inspire d'un sentiment plein d'humanité et soulève quelques problèmes dont l'affaire algérienne n'eut pas l'exclusif monopole. Nous avons estimé utile d'en informer nos lecteurs. Et puis, le vieux rédacteur que nous sommes (50 ans nous séparent de notre jeune ami!) n'est-il pas là pour atténuer certains « cris du cœur » dans la perspective de cette philosophie de ceux qui ont longuement blanchi sous le harnais de l'armée?

Notre lieutenant écrit :

Le scénario de ce film est tiré des *Centurions*, œuvre de Jean Lartéguy parue en 1960, qui fit grand bruit à l'époque de sa publication. La discussion des questions posées par cette évocation cinématographique de Mark Robson ne semble pas déplacée dans une revue militaire, car il s'agit en fait de problèmes actuels qui touchent de près à la doctrine d'engagement d'une armée nationale.

L'atmosphère des *Centurions* est déprimante, mais réaliste et objective, bien que le réalisateur appartienne, semble-t-il, par le cœur et par l'esprit au camp français. Cela ne l'empêche pas de souligner des réticences et des doutes qui n'étaient pas exprimés avec autant de clarté dans le livre de Lartéguy.

Pendant tout le film, une question angoissante préoccupe acteurs et spectateurs : *quelle est la véritable mission d'une armée ?* L'État agit-il d'une façon judicieuse en l'utilisant dans des « opérations de police » contre la poussée nationaliste du peuple algérien ? La réponse qui se dégage semble négative. Mais il convient d'avancer quelques preuves ; même une « belle bête de guerre » comme le colonel Rastéguay (Anthony Quinn), qui pourtant ne se pose pas souvent des questions, se sent mal à l'aise lorsque son régiment exécute des rafles dans la ville d'Alger et lorsque ses officiers interrogent les suspects. Son adjudant, le capitaine Esclavier (Alain Delon), rumine les mêmes doutes, les mêmes remords à un niveau bien différent, car cet officier est l'intellectuel du régiment ; il pense que l'armée se compromet moralement dans de telles opérations, et cette idée sera une des causes de sa démission : il quittera son unité au moment où l'état-major récompense les « succès » du 10<sup>e</sup> régiment parachutiste par une remise générale de

décorations. Cette cérémonie suscite une impression pénible, car l'abondance des honneurs est en désaccord avec la « noblesse » des opérations.

Ces parachutistes, qui souffraient en silence de leur rôle de policiers, se sentent mieux à leur place quand il s'agit de prendre en vrais soldats la position d'un groupe d'Algériens qui viennent de recevoir des armes de contrebande. A ce moment, les parachutistes français oublient le contexte politique de la guerre, car ils voient en face d'eux des hommes qui luttent à forces égales dans un combat loyal où le plus intelligent et le plus rusé l'emportera. Et pourtant, les officiers continuent à se poser des questions délicates: « Nous est-il permis de mater un peuple qui se soulève pour un motif honorable, même si les moyens mis en action ne sont pas tous justes? » Le problème semble insoluble parce que trop complexe, car ces soldats savent d'autre part qu'une retraite signifierait peut-être la mort de compatriotes établis dans le pays. Mais ces compatriotes, que valent-ils? Mark Robson ne les présente pas tous sous un jour bien favorable, et cela vient encore compliquer les questions que se posent soldats et officiers.

La torture est aussi évoquée d'une façon angoissante; on croit entendre entre les dialogues cette interrogation: « Avons-nous le droit, nous Français, de pratiquer la torture? » Les réponses sont différentes suivant les individus, mais le problème reste posé et ne pourra trouver une solution. On comprend en effet que l'on ait envie de venger des camarades « mutilés », mais l'on ne saura jamais qui a inauguré ces affreux procédés de la torture et de la mutilation. A ce sujet, rendons hommage à l'objectivité du film; les Algériens ne sont pas mis en cause plus que les Français, car l'on nous présente des scènes d'horreur qui ont des responsables dans les deux camps. Le réalisateur, tout en condamnant le principe, a suivi le vieil adage « dans le doute abstiens-toi ».

En bref, on devrait voir *Les Centurions*, ce film qui possède la grande qualité de poser des questions au spectateur et de ne pas conclure à sa place. J'avouerai sans honte que je n'ai pas pu rentrer chez moi l'esprit aussi tranquille qu'auparavant.

Lieutenant H. de WECK

A cet exposé, dont on a apprécié l'objectivité, on pourrait ajouter en manière de commentaire:

L'Algérie avait avec la France un statut politique qui la liait plus étroitement à la métropole que ce ne fut le cas du Maroc ou de la Tunisie. L'action entreprise par le « Front de libération national » (F.L.N.) visait à détacher l'Algérie de la France en vue de sa totale indépendance. Il en est résulté, pour des raisons que nous n'avons pas à discuter ici, une espèce de « guerre civile » et non une simple « opération de police » comme il est dit plus haut. La France a donc fait intervenir son armée. Aux yeux du gouvernement de Paris, il s'agissait moins de rétablir l'ordre dans les villes que de se mesurer avec ce qu'il appelait les « rebelles », initialement repliés dans les montagnes ou la brousse, dotés d'un armement médiocre et improvisé puisque l'Algérie ne disposait pas en propre de forces organisées et distinctes de celles de l'armée française. La présence de chars de combat,

qu'ils fussent des « Centurions » ou d'autres types et de parachutistes s'explique par le fait que ces moyens de combat font organiquement partie des grandes unités françaises. Ces moyens n'ont pas été intentionnellement mis en œuvre pour « semer la terreur », bien que dans certains secteurs ce résultat fût probablement obtenu.

Il est juste de dire que de nombreux officiers et soldats ont connu une « crise de conscience » à l'idée d'être obligés de se battre contre des indigènes décidés à reconquérir l'indépendance de leur pays. Il est souvent plus facile de faire simplement son devoir que de savoir où il est. A cela s'ajoutait le drame des « Pieds noirs », installés en Algérie depuis des générations, mais qui voulaient demeurer Français.

Quant à la torture, cette odieuse pratique qui remonte dans la nuit des temps, notre camarade a raison de flétrir à son tour de tels procédés indignes des hommes. D'autant plus que la torture est l'une des plus sinistres expressions de la cruauté humaine. Elle est du reste pratiquement inopérante car celui qui en est la malheureuse victime : ou la supporte avec la vaillance du désespoir et alors elle ne sert à rien ou, sous la douleur, il cite des noms de camarades ou de complices imaginaires inconnus, dont il met injustement la vie en danger. Il est contraint de mentir pour se sauver.

Dans ses « Principes de la philosophie », Descartes écrit : « Il est utile de considérer comme fausses toutes les choses dont on peut douter. » Hélas, dans certaines de ses manifestations, la guerre, la torture, la bêtise humaine sont encore au nombre des choses dont on ne saurait douter.

(Réd.)

---

### Chronique étrangère

#### **Les durées de service des différentes armées**

Commençons par l'Est où en général les durées de service sont les plus longues. L'U.R.S.S. impose à ses conscrits 24 mois dans les forces de terre, qui représentent la moitié de l'ensemble; 36 mois dans celles de l'air et 48 dans celles de mer. Plus l'arme considérée est de caractère technique, plus le service, notamment l'instruction, s'allonge. Mais en contrepartie, des hommes de moins en moins nombreux sont appelés dans les armées, aux environs de la moitié du contingent annuel. La classe est de 2 millions de jeunes gens. En levant un million d'hommes par an et pendant trois ans, on couvre les besoins des forces armées qui comptent entre 3 et 3,5 millions, tout compris.

Les autres pays du bloc soviétique ont des durées de service un peu plus faibles : 24 mois aussi bien pour les forces de mer que de l'air; pour l'armée de terre en Pologne, 18 mois.

La Chine communiste avait adopté le système soviétique de durées de service très longues en raison de la difficulté de former